

OUVERTURE DE COMPTE CLIENT

Document à retourner à commercial@atole.fr

Les CGV doivent être retournées : Tamponnées et signées

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX			
Raison sociale			
Nom du groupe			
Adresse 1			
Adresse 2			
Code postal		Ville	
N° SIRET		Activité	
Tél		Mail général	

2. CONTACTS			
Direction / Responsable d'agence			
Nom		Prénom	
Tél Fixe		Tél Port	
Mail			
Service Achats			
Nom		Prénom	
Tél Fixe		Tél Port	
Mail			
Envoi des AR commandes			
Mail			
Service Commercial			
Nom		Prénom	
Tél Fixe		Tél Port	
Mail			
Service Comptabilité			
Nom		Prénom	
Tél Fixe		Tél Port	
Mail			

3. AGENCE DE FACTURATION ET CONTACT DE DÉMATÉRIALISATION			
Raison sociale			
Adresse 1			
Adresse 2			
Code Postal		Ville	
N° SIRET		Activité	
Tél		Mail général	
Contact Comptabilité			
Nom		Prénom	
Tél Fixe		Mail	
Contact dématérialisation (factures en PDF)			
Nom		Prénom	
Tél		Mail	

4. MODALITES FINANCIERES			
<i>Mettre une croix dans la case correspondante</i>			
CHEQUE		Échéance	45 jours fin de mois (Loi LME) Aucun escompte ne sera accordé
VIREMENT		Échéance	45 jours fin de mois (Loi LME) Aucun escompte ne sera accordé
LCR		Échéance	45 jours fin de mois (Loi LME) Aucun escompte ne sera accordé
LCR DIRECTE		Échéance	45 jours fin de mois (Loi LME) Aucun escompte ne sera accordé
BO		Échéance	45 jours fin de mois (Loi LME) Aucun escompte ne sera accordé
Présentation de nos factures			
Souhaitez-vous recevoir	1 facture par BL	OUI/NON	
	1 relevé de facture	OUI/NON	
	1 facture pour plusieurs BL	OUI/NON	

5. MODALITES LOGISTIQUES			
Nom		Prénom	
Tél		Mail	
Options			
Mise à disposition USINE	OUI* / NON	<i>*Les enlèvements se font les après-midi à partir de 13h30</i>	
Prise de RDV	OUI / NON	Heures de livraison	
Camion Hayon	OUI / NON	Accès Difficile	OUI / NON
Observations			

6. DOCUMENTS A FOURNIR	
Groupe de rattachement	
Documents à fournir	
• Extrait K-Bis • RIB • Papier à en-tête	
Observations :	

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ATOLE 2026

1 – CHAMP D'APPLICATION :

Les présentes conditions générales s'appliquent à toute vente conclue entre la société ATOLE, ci-après dénommée « le Fournisseur », auprès de clients professionnels, ci-après dénommés « le Client », quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat.

2 – ÉTUDES ET PROJETS

Les études, projets, plans et documents de toute nature, délivrés par le Fournisseur restent son entière propriété. Ils ne peuvent être communiqués sans son accord express. Le client s'engage d'ores et déjà à les restituer au fournisseur sur simple demande.

3 - COMMANDES – PRIX

3.1 Définition

Une commande désigne un acte par lequel le client demande au fournisseur de lui livrer des produits. Elle est formalisée par écrit.

3.2 Modification

Les commandes transmises au Fournisseur sont fermes et définitives, sauf acceptation écrite du Fournisseur.

Toute demande de modification d'une commande par le client devra être formulée par écrit et soumise à l'acceptation du fournisseur.

Le fournisseur se réserve le droit de refuser toute modification lorsque la commande est en cours de traitement, les produits en cours de fabrication. Elle pourra donner lieu à un ajustement des prix, modification des délais, facturation complémentaire.

La modification ne sera effective qu'après validation du fournisseur.

3.3 Rétractation-annulation des commandes

Toute commande du client adressée au fournisseur est ferme et définitive.

Aucune commande ne pourra être annulée ou modifiée sans accord préalable écrit du fournisseur.

En cas de demande d'annulation acceptée par le fournisseur, les frais engagés resteront dus par le client, les acomptes versés ne seront pas remboursés, le fournisseur se réserve le droit de facturer toute prestation déjà réalisée (études ...) ou tout produit déjà fabriqués, approvisionné ou commandé auprès de ses fournisseurs, les prototypes étant considérés comme produits.

Lorsque la commande porte sur des produits personnalisés, spécifiques ou fabriqués sur mesure, aucune annulation ne pourra être acceptée après validation du plan de principe et les frais d'études seront facturés au client, ce que le client accepte expressément.

Le vendeur se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande en cas de litige existant avec le client, défaut de paiement total ou partiel d'une commande précédente, impossibilité d'approvisionnement, cas de force majeure, erreur manifeste affectant la commande. Dans cette hypothèse, les sommes éventuellement versées seront remboursées sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité.

3.4 Commandes ouvertes ou sur ordre

Dans le cadre de commande ouverte ou sur ordre, les parties conviennent d'un calendrier de livraison ou de retrait. A défaut, le client s'engage sur un délai de 6 mois à compter de la date à laquelle lui aura été adressé l'accusé de réception de commande. A l'expiration de ce délai, le fournisseur se réserve le droit, ce que le client accepte expressément, d'expédier aux frais du client et facturer l'intégralité du solde de la commande à livrer.

3.5 Prix

Les produits sont fournis aux prix mentionnés dans la proposition commerciale ou accusé de commande adressée au Client. Ce prix est ferme et non révisable pendant la période de validité stipulée dans la proposition commerciale sauf stipulation contraire ou cas de force majeure.

4 - CONDITIONS DE PAIEMENT

Le prix est payable en totalité dans un délai de 45 jours nets date de facture.

En cas de non-respect des échéances mentionnées sur les factures, des pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt seront acquies de plein droit au Fournisseur, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, sans préjudice de toute autre action que le Fournisseur serait en droit d'intenter à l'encontre du Client.

Tout retard de paiement donnera lieu, en plus des pénalités de retard, au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement au profit du Fournisseur, d'un montant de 40 € sans préjudice d'une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement sont supérieurs, sur justification (article L. 441-6 alinéa 12 du code de commerce).

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le Fournisseur se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours de la part du Client.

Par dérogation aux conditions ci-dessus énoncées ou préalablement négociées et sauf accord express d'un encours de commande autorisé, toute commande passée par le client dont le compte ne serait pas ou plus couvert par l'organisme d'assurance-crédit du vendeur (refus de couverture, réduction de l'encours ou résiliation de la garantie) sera soumise à l'obligation d'un règlement : commande inférieure à 2500 euros HT : règlement d'avance sur proforma, au-delà, un acompte de 30% à la commande sera exigé, le solde, exigible avant la livraison.

5 – LIVRAISONS

La date de départ usine est inscrite à titre indicatif sur l'accusé réception de commande. Ce délai ne constitue pas un délai contractuel et le Fournisseur ne pourra être tenu responsable en cas de retard de livraison.

La livraison est réputée effectuée par l'avis de mise à disposition des produits ou la remise au transporteur désigné.

Dans le cas où le Client aura désigné lui-même le transporteur, le Client prendra à sa charge toutes les conséquences pécuniaires d'une action directe du transporteur à l'encontre du Fournisseur.

Le Client est tenu de vérifier l'état apparent des produits lors de la livraison. A défaut de réserves expressément émises par le Client lors de la livraison sur le bon du transporteur et adressées dans les 48 heures par courrier recommandé avec accusé de réception auprès du fournisseur, les produits seront réputés conformes à la commande.

6 – TRANSPORT

Sauf mention expresse :

France métropolitaine : la livraison **franco de port** est accordée pour toute commande HT de 750 euros minimum, livrable en une seule fois et à une adresse unique. En-dessous de ce montant, un montant de 65 euros HT sera facturé au client

Autres destinations : les prix seront indiqués pour livraison par un transitaire en France métropolitaine.

Les livraisons expresses sont à la charge de client, quelle que soit la valeur de la commande.

Livraison sur chantier un forfait de **65€ HT** sera appliqué quel que soit le montant de la commande.

En cas d'absence du destinataire lors de la livraison, des **frais de reprogrammation de 65€ HT** seront appliqués.

7 – RETOURS

Aucun retour ne sera accepté sauf en cas d'erreur de livraison ou de produits défectueux du fait du Fournisseur.

Tout retour devra faire l'objet d'une demande expresse et préalable de la part du Client auprès du fournisseur. En cas d'acceptation de la part du fournisseur, des **frais gestion de 65€/HT** seront facturés, ce que le client accepte expressément. Les conditions de retour seront fixées par le fournisseur, et en particulier, un **abattement**, dont le taux minimum de **30%** sera appliqué sur le montant facturé net hors taxes pour des retours de marchandises dont la vente est inférieure à 1 mois, au-delà de cette période, le taux d'abattement sera à l'appréciation du fournisseur.

8 – EMBALLAGES

Les emballages sont facturés en sus et ne sont pas repris par le Fournisseur. Sauf mention expresse par le client, l'emballage est préparé par le Fournisseur qui agit au mieux des intérêts du Client.

9 – RESERVE DE PROPRIÉTÉ

Le transfert de propriété au profit du Client, ne sera réalisé qu'après l'entier paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison.

Le transfert des risques de perte et de détérioration des produits au client sera réalisé dès la livraison.

10 - RESPONSABILITÉ DU FOURNISSEUR - GARANTIE

10.1 Responsabilité du Fournisseur

Elle ne pourra être engagée que pour les dommages matériels dont il est directement à l'origine, à l'exclusion de tout dommage indirect et/ou immatériel, tel que notamment, sans que cette liste soit exhaustive, perte d'exploitation, perte de crédit, perte d'image, et sans aucun engagement solidaire ou in solidum avec les tiers ayant concouru au dommage.

En outre, le préjudice qui résulterait pour le Client du dommage matériel direct dont le Fournisseur serait reconnu responsable, ne pourra donner lieu à réparation au-delà du montant du matériel livré, même si ledit préjudice s'avérerait supérieur.

10.2 Les produits livrés par le Fournisseur bénéficient d'une garantie égale à deux ans, date de livraison.

Le Fournisseur garantit, conformément aux dispositions légales, le Client, contre tout vice caché, provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation.

La garantie ne peut inclure des dommages causés par une mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client. La garantie est exclue en cas d'usure normale du bien ou cas de force majeure.

Le Fournisseur remplacera ou fera réparer les produits ou pièces sous garantie jugés défectueux. Cette garantie couvre également les frais de main d'œuvre.

Le remplacement des produits ou pièces défectueux n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie ci-dessus fixée.

L'obligation du Fournisseur ne s'applique pas en cas de vice provenant soit de matières fournies par le Client, soit d'une conception imposée par celui-ci.

11 – FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne pourra être tenue pour responsable de son retard ou de sa défaillance à exécuter l'une des obligations à sa charge, au titre du contrat si ce retard ou cette défaillance sont l'effet direct

ou indirect d'un cas de force majeure entendu au sens large tels que :

- survenance d'une catastrophe naturelle ;
 - tremblement de terre, tempête, incendie, inondation...
 - conflit armé, guerre, conflit, attentats ;
 - conflit de travail, grève totale ou partielle chez le Fournisseur ou chez le Client ;
 - conflit de travail grève totale ou partielle chez les fournisseurs, prestataires de services, transporteurs, postes, services publics, etc.
 - injonction impérative des pouvoirs publics (interdiction d'importer, Embargo) ;
 - accidents d'exploitation, bris de machines, explosion.
- Chaque partie informera par écrit et sans délai l'autre partie, de la survenance d'un cas de force majeure. Si la durée de l'empêchement excède 10 jours ouvrables, les parties devront se concerter dans les 5 jours suivants, pour examiner de bonne foi si le contrat doit se poursuivre ou s'arrêter.

12 – RENONCIATION - DIVISIBILITE

12.1 - Le fait pour le Fournisseur de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

12.2 - Si l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales se révélait nulle ou non susceptible d'exécution, la validité des autres clauses et le fait qu'elle soit susceptible d'exécution ne sera en aucune manière affectée ni compromise.

13 – REGLEMENT DES LITIGES – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

13.1 Tout litige pouvant résulter des présentes conditions générales et/ou des contrats conclus entre le Client et le Fournisseur fera l'objet d'une tentative de règlement amiable préalable.

13.2 Le tribunal compétent est le tribunal de commerce de Montpellier.

14 - DROIT APPLICABLE

De convention expresse entre les parties, les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français.

15 - ACCEPTATION DU CLIENT

Les présentes conditions générales de vente ainsi que les tarifs sont réputés acceptés par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir eu parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat.

Sauf contestation ou demande de modification écrites et notifiées par le client dans un délai de 5 jours ouvrés à réception des présentes, les conditions générales de vente seront réputées acceptées par le client et s'appliqueront.

Lu et approuvé le :

___/___/___

Tampon et signature :

Nom du Signataire :

ATOLE

A renvoyer par courrier ou par mail à
commercial@atole.fr